

## Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du SIDERE du mercredi 25 juin 2025 à 18h30

M. le Président Luc Pellet ouvre la séance à 18h30. Il salue la présence de Mme Maud Bauduret, cheffe de service et remercie la Commune de Dully pour son accueil.

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024
3. Election d'un membre au CODIR
4. Assermentations
5. Communications du bureau
6. Communications du CODIR
7. Elections statutaires
8. Préavis N° 2/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 485'616.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins
9. Préavis N° 3/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 81'870.35 TTC pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel
10. Préavis N° 4/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 300'084.00 TTC pour la pose d'appareils UV, de remplacement d'appareillage intérieur du réservoir de Mont-Dessus pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie
11. Préavis N° 1/2025 relatif aux comptes 2024
12. Divers et propositions individuelles

### 1. Appel

#### Présents :

Délégation fixe : Mmes Cécile Rod, Isabelle Gachet, MM. Olivier Dumuid, Régis Widmer, Kurt Muller, Andreas Meyer, Luc Pellet, Martial Besson

Suppléants : M. Patrick Vonnez

Délégation variable : Mmes Binia Ris, Valérie Schlup, MM. Frédéric Baumgartner, Roland Widmer, Robin Mani, Daniel Bovy, Sébastien Miaz, Jean-Michel Dumartheray, Bernard Gruber, Steve Jaquier, Alain Fillettaz, Rodolphe Balmer, Rolf Keller, Cédric Panchaud, Jacques Tschudin, Christian Hay, Hans-Peter Brunner

Suppléants : MM. Raphaël Parmelin, Carmelo Nicolo

Comité de direction : Mmes Myriam Gaillard Houriet, Margareth Ruchti, MM. Jacques Cauderay, Eric George, Francis Mondoux, Claude Molteni, Jean-Pierre Moret, François Delafoge, Jean-Christophe Birchler, Jörg Dreier, Jürg Minder

#### Excusés :

Délégation fixe : MM. Colin Compondu, Philippe Parmelin, Olivier Roth

Suppléants : Mmes Laurence Pinel, Natacha Jaquier

Délégation variable : MM. Cédric Chabloz, Gérald Groux, Xavier Paternot,

Suppléants : MM. Olivier Croutaz, Guillaume Favre, Pierre Wavre, Tanguy Rolaz

Comité de direction : Mme Viviane Subri,

#### Absents :

Délégation fixe :

Suppléants : Mme Florence Pernet, MM. Denis Dumartheray, Nicolas Walter

Délégation variable :

Suppléants : Mmes Emilie Burra-Joly, Coralie Pache, Laurent Besso, Pierre-Yves Bassin

Comité de direction :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M Luc Pellet rappelle que les suppléants ne sont autorisés à voter que lorsqu'ils remplacent un représentant de leur Commune.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Cédric Panchaud demande s'il est normal de recevoir le procès-verbal déjà signé, avant qu'il soit approuvé par l'assemblée. M. Luc Pellet répond que le bureau l'a approuvé et il sera archivé une fois approuvé par le Conseil intercommunal. Le procès-verbal de la séance du mois de juin 2024 a même été envoyé aux membres, visé par la Préfecture. Mais s'il y a des demandes de modifications, elles figureront dans le procès-verbal de la séance de ce jour.

## 3. Election d'un membre au CODIR

Lors de la dernière assemblée, M. Luc Pellet a remercié M. Franz Buchegger, qui quittait ses fonctions de Municipal à Mont-sur-Rolle. Il a été remplacé par M. Jean-Christophe Birchler au sein du CODIR, mais, formellement, c'est à l'assemblée générale de le nommer. M. Jean-Christophe Birchler est élu par acclamation.

## 4. Assermentations

M. Jean-Christophe Birchler est appelé et solennise la promesse légale.

## 5. Communications du bureau

Le Comité de direction a souhaité organiser une séance supplémentaire pour présenter des préavis urgents. Cette séance se tiendra le 17 septembre prochain à 18h30, à Allaman. Les séances des Commission des finances et Commission technique sont agendées au jeudi 4 septembre. La séance habituelle du Conseil intercommunal se tiendra comme prévu le 10 décembre à Luins. Pour 2026, afin d'éviter des collusions de dates avec Région de Nyon et EnJeu, nous allons essayer de tenir nos assemblées le jeudi en lieu et place du mercredi.

M. Luc Pellet demande aux présidents des commissions de bien vouloir donner les heures effectuées par leurs membres au secrétariat, afin de permettre le paiement des vacations.

Nous avons également reçu la démission de M. Olivier Roth, avec effet au 30 juin 2025. M. Olivier Roth fait part de toute sa gratitude aux membres du Conseil intercommunal.

Pour la Commune de Féchy, M. Jacques Morandi, suppléant de la délégation variable, a été élu à la Municipalité. Il sera remplacé par M. Laurent Besso.

## 6. Communications du CODIR

M. François Delafoge signale qu'au niveau des fontainiers, M. Simon Goncerut a quitté le service à la mi-février après 10 ans d'activité, pour rejoindre un service des eaux du Canton de Fribourg. Son remplaçant, M. Bastien Walzer, qui vient de la région de Neuchâtel a rejoint nos fontainiers le 1<sup>er</sup> mars. Nos deux aides-fontainiers, MM. Jean-François Louange et Antoine Morandi ont tous deux réussi leur brevet fédéral de fontainier ce printemps.

Comme annoncé en fin d'année passée, les deux pompes de la station de pompage d'Oujonnet ont été remplacées fin février. Début mars, les 200 mètres de conduite sous-lacustre contaminées par les moules ont été sortis de l'eau, coupés et évacués. La crépine se trouve à présent à 1'200 mètres au large et à 38

mètres de fond. Les mesures mises en place pour lutter contre les moules quaggas sont pour le moment satisfaisantes, mais plus de CHF 800'000.00 ont été dépensés.

Nous avons eu une importante fuite d'eau à Vincy, sur la Route de l'Hôpital. En une nuit, le réservoir s'est vidé de 500'000 litres, nécessitant une réfection de la route, heureusement prise en charge par notre assurance. Les plots de bois posés sous les conduites en fonte dans les années 80, en se dégradant, percent la fonte par corrosion. Nous avons déjà rencontré ce problème dans d'autres communes.

En ce qui concerne la station de filtration de Champ Jaillet, nous avons commencés les démarches pour le remplacement de notre système de filtration des eaux après 30 ans de service. Un préavis sera présenté pour un crédit d'étude lors de notre prochain Conseil intercommunal.

## 7. Elections statutaires

M. Luc Pellet est réélu président du Conseil intercommunal par acclamation.

M. Steve Jaquier est réélu vice-président du Conseil intercommunal par acclamation.

Sont élus tacitement scrutateurs : MM. Christian Hay et Cédric Panchaud.

Sont élus tacitement scrutateurs suppléants : MM. Régis Widmer et Tanguy Rolaz

Sont élus tacitement à la Commission de gestion : Mme Isabelle Gachet, MM. Christian Hay, Daniel Bovy, Martial Besson et Kurt Muller.

Sont élus tacitement à la Commission des finances : Mme Valérie Schlup, MM. Andréas Meyer, Steve Jaquier, Hans-Peter Brunner et Philippe Parmelin.

Sont élus tacitement à la Commission technique : MM. Jacques Tschudin, Robin Mani, Bernard Graber, Cédric Chabloz et Alain Filletaz.

Commission de recours : M. Kurt Muller est élu en remplacement de M. Olivier Roth

## 8. Préavis N° 2/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 485'616.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Steve Jaquier donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Bernard Graber donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Steve Jaquier lit le point 4 du rapport de la Commission des finances :

Remarque importante :

Les travaux du nouveau captage de la source du Rosey ont été achevés au mois de mai 2024.

C'est par le préavis n° 2/2025, daté du 21 mai 2025, donc une année après, que la Commission des finances apprend que les crédits déjà accordés ont été dépassés et qu'un important crédit complémentaire est nécessaire pour boucler les comptes de cet investissement.

La Commission des finances est de l'avis qu'elle doit être informée immédiatement dès que le CODIR a connaissance du fait qu'un crédit d'investissement accordé sera dépassé.

Dans les commentaires du préavis n° 01-2021-2026, la Commission des finances a déjà exprimé le vœu d'être informée des dépassements de plus de CHF 50'000.00, nous citons du rapport :

« Notre Commission exhausse le vœu que les travaux, dont les coûts dépassent les CHF 50'000.00 soient communiqués par écrit aux Présidents de la Commission des finances, ainsi qu'à la Commission technique. La communication définira aussi si une visite de la cause s'impose. ».

La Commission des finances exige qu'elle soit immédiatement informée de tout dépassement de crédit d'investissement accordé.

M. Bernard Graber ajoute que, toutefois, comme mentionné dans le rapport de la Commission technique, et pour la troisième fois, la Commission technique exige de la part du CODIR de tenir informées les Commissions concernées lors de complications, dépassements de budget ou de travaux urgents. Il voudra bien établir des Préavis selon avancements. Dans le cas contraire, la Commission technique n'entrera plus en matière et rendra un rapport blanc, laissant le pouvoir décisionnel au Conseil intercommunal.

M. François Delafoge reconnaît que le CODIR doit des explications. Il donne une explication sur le fonctionnement du bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann. Depuis l'arrivée de Mme Maud Bauduret, notre cheffe de service, la pression a été mise sur le bureau Herter & Wiesmann pour avoir un décompte, mais nous avons dû énormément insister. Nous avons reçu la dernière facture seulement en février de cette année. Les factures d'honoraires ont été bloquées, afin d'obtenir des décomptes. Cette situation a tendu les relations avec le bureau Herter & Wiesmann. Nous allons finir les mandats en cours, mais nous allons les mettre en concurrence avec d'autres bureaux, dont le bureau Sylvain Haldimann à Perroy. Le bureau Herter & Wiesmann a été écarté du crédit d'étude pour la station de filtration.

M. Bernard Graber rappelle que la demande des Commissions est une exigence.

M. Cédric Panchaud demande si des discussions, médiations ou recours en justice ont été envisagés. Mme Margareth Ruchti répond qu'il est vrai que les derniers mois ont été compliqués. Grâce à Mme Maud Mauduret, nous avons mis la pression. Tous les dysfonctionnements ont été pointés du doigt. Des réponses sont encore attendues, d'où le Conseil intercommunal extraordinaire convoqué en septembre. Nous n'avons plus de répondant administratif auprès de Herter & Wiesmann. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu les factures d'honoraires de l'ingénieur. Les factures ne sont plus honorées depuis plusieurs mois, afin de maintenir un moyen de pression. Cette gestion administrative est inacceptable. Tous les nouveaux préavis seront suivis différemment, avec un suivi comptable qui va s'établir facture par facture, avec une somme qui permet un double contrôle chez nous et un suivi régulier des préavis. Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui, à la tête du service, une personne extrêmement compétente, qui a cette capacité de vigilance et aussi d'interroger notre prestataire externe. Le CODIR renouvelle une demande de confiance qui s'est effilochée. Le CODIR a pris toute la mesure et toute la responsabilité de ses erreurs.

M. Rolf Keller demande où arrivaient les factures des entreprises. Mme Maud Mauduret répond que les factures arrivaient au bureau ingénieur pour être contrôlées et ensuite au SIDERE avec un bon à payer. M. Rolf Keller fait remarquer que cela veut dire qu'il y avait la possibilité de voir où en étaient les comptes. M. François Delafoge fait remarquer que l'ancien chef de service est parti en septembre 2023. Mme Maud Mauduret est arrivée au mois de juin 2024. Le CODIR a assuré le fonctionnement pendant ce laps de temps, mais il n'avait pas les ressources pour tout examiner. M. Kurt Muller rappelle que les membres du CODIR connaissent les lois. Ils savent que si un préavis est dépassé, les commissions doivent être consultées. Le CODIR n'a pas le droit de dépenser un franc de plus que ce qui est indiqué sur le préavis. Si cela recommence, la Commune de Dully ne suivra plus. Il est impératif de respecter la loi. Si des séances supplémentaires du Conseil intercommunal sont nécessaires, cela ne pose aucun problème.

M. Luc Pellet abonde dans le sens de faire autant d'assemblées générales que nécessaire pour valider les préavis en temps et en heure.

M. Bernard Graber précise que la partie technique n'est pas remise en doute. Les travaux ont bien été faits. La procédure a été respectée, ce qui n'a pas fonctionné se situe au niveau du bureau technique et au sein du SIDERE, c'est-à-dire que les factures n'ont jamais été pointées. Mais il souligne qu'au niveau technique, cette source est un succès.

M. Christian Hay émet l'hypothèse que quand les comptes 2024 ont été bouclés, le SIDERE ne savait pas combien il restait à payer. En tant que membre de la Commission de gestion, M. Christian Hay n'a pas le souvenir d'avoir vu un transitoire quelconque à ce sujet. Maintenant, à la fin de cette année, la Commission de gestion compte sur le CODIR pour bien mentionner clairement les postes ouverts, en particulier le poste litigieux, probablement, sur les honoraires. Mme Maud Mauduret répond que pour les montants d'honoraires retenus, nous sommes à peu près à CHF 35'000.00 sur les factures à régler cette année en mars. Une facture d'honoraires 2024 est arrivée seulement en mars 2025.

M. Daniel Bovy remarque que si nous prenons les chiffres du préavis, nous allons sur un prix de l'eau qui est trop cher pour l'eau de source par rapport à l'eau du lac. Au vu des comptes 2024, il pense qu'une augmentation du prix de l'eau est inévitable. M. François Delafoge répond que lorsqu'on fait un captage, c'est pour plus de 100 ans. On ne peut pas abandonner une ressource pareille. Quant au prix de l'eau, il devra effectivement être revu, surtout pour l'entretien des conduites.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 2/2025 du Comité de Direction relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 485'616.00 pour le recaptage de la source du Rosey à Bursins
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'allouer au Comité de direction un crédit complémentaire de CHF 485'616.00 TTC, pour les travaux de réalisation du puits du Rosey à Bursins

Ce crédit complémentaire vient s'ajouter aux crédits de :

- CHF 493'000.00 TTC alloué par le Conseil intercommunal dans le cadre du préavis N° 4/2019
- CHF 406'000.00 TTC alloué par le Conseil intercommunal dans le cadre du préavis n° 7/2021

Ces dépenses complémentaires ont déjà été financées par la trésorerie ordinaire. Elles ont été imputées au compte 1403.1904 (préavis n° 04/2019 et 07/2021).

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 25 juin 2025.

## 9. Préavis N° 3/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 81'870.35 TTC pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

Mme Valérie Schlup donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Alain Fillettaz donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. Christian Hay demande comment les honoraires impayés seront imputés. Mme Maud Bauduret répond qu'il s'agit d'honoraires d'autres affaires en cours.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

## LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 3/2025 du Comité de Direction relatif à une demande de crédit de complémentaire de CHF 81'870.35 TTC pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel

- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'allouer au Comité de Direction un crédit complémentaire de CHF 81'870.35 TTC pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel

Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 395'250.00 TTC alloué par le Conseil intercommunal dans le cadre du préavis n° 15/2021-2026.

Ces dépenses complémentaires ont déjà été financées par la trésorerie ordinaire. Elles ont été imputées au compte 1403.2215 (préavis n° 15/2021).

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 25 juin 2025.

**10. Préavis N° 4/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 300'084.00 TTC pour la pose d'appareils UV, de remplacement d'appareillage intérieur du réservoir de Mont-Dessus pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie**

M. François Delafoge donne lecture des conclusions du Comité de Direction.

M. Hans-Peter Brunner donne lecture des conclusions de la Commission des finances.

M. Robin Mani donne lecture des conclusions de la Commission technique.

M. François Delafoge précise qu'il n'était pas prévu de garder ce réservoir aussi longtemps. A la Croix de Luisant, nous avions pensé faire un seul réservoir avec celui du SIDERE et celui de la Commune d'Aubonne, mais la Commune d'Aubonne nous a informé ce printemps que ce réservoir allait être abandonné. Cela change un peu notre distribution d'eau, c'est la raison pour laquelle il a décidé de faire des travaux plus importants au réservoir de Mont-Dessus pour le garder encore une vingtaine d'années. Il n'y a pas de raison de l'abandonner avant. Des travaux plus légers avaient été mis au budget, mais maintenant il y a plus à faire, c'est la raison du préavis. Mais rien n'a été commencé, rien n'a été dépensé.

Ce préavis ne suscite aucune discussion.

Après vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- vu le préavis N° 4/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 300'084.00 TTC pour la pose d'appareils UV, de remplacement d'appareillage intérieur du réservoir de Mont-Dessus pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet
- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 300'084.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits

- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 300'084.00 TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 25 juin 2025.

## 11. N° 1/2025 relatif aux comptes 2024

M. Francis Mondoux donne lecture des conclusions du Comité de direction.

M. Christian Hay donne lecture des conclusions de la Commission de gestion.

M. Christian Hay signale que la Commission de gestion a émis quelques remarques dans le corps du texte du rapport et il invite l'assemblée à les lire soigneusement, si cela n'est pas encore fait.

M. Rolf Keller a remarqué une baisse sur le compte électricité 810.3123 et demande quelle partie du budget électrique la pompe d'Oujonnet représente. M. François Delafoge répond qu'effectivement, Oujonnet est un gros point de consommation. La baisse est due au fait qu'on n'a moins pompé.

M. Rolf Keller demande si la Commission de gestion s'est penchée sur le type de travaux qu'il y a dans le compte entretien du réseau de distribution. Il estime qu'il serait bien d'avoir une vue sur les travaux majeurs qui sont dans ce budget d'un million. M. François Delafoge répond qu'il y a eu moins de travaux que prévus, mais ils étaient mis au budget. M. Christian Hay précise que le rapport dit que 2024 est une année de transition. Cela se répercute sur le déficit technique de l'année, qui est moindre que prévu. La Commission de gestion a demandé au CODIR d'avoir plus de visibilité sur l'avenir.

M. Steve Jaquier revient sur la remarque de M. Christian Hay par rapport aux transitoires et les montants des deux préavis que l'on vient de voter. Ces montants ont déjà été financés par la trésorerie courante et comptabilisés sur les comptes respectifs. M. Steve Jaquier n'a pas vu de dépassement sur ces comptes et demande comment les factures à venir vont être comptabilisées. La boursière n'étant pas là, il est difficile de répondre. Au niveau de la trésorerie courante, cela n'apparaît effectivement pas. M. Christian Hay se dit inquiet. Il demande au CODIR de changer le mandat de la fiduciaire, afin d'avoir un véritable audit et non pas au audit succinct. Cette situation compliquée due à la transition justifierait que nous soyons mieux épaulés par la fiduciaire pour les comptes 2025. Pour M. Hans-Peter Brunner, les préavis sont des investissements, donc ils n'apparaissent pas dans le compte d'exploitation avant qu'il y ait des amortissements. M. Steve Jaquier n'est pas convaincu. Les emprunts ont été autorisés pour les préavis votés. Il craint que ces montants soient utilisés pour d'autres biens. Il se sent très mal d'accepter ces comptes tels que présentés maintenant. M. Francis Mondoux précise que lors d'un emprunt à la banque, les préavis doivent être fournis. M. Cédric Panchaud comprend que les préavis sont financés par la trésorerie courante et quand cela ne suffit plus, un préavis est émis pour permettre un emprunt. M. Francis Mondoux explique que les travaux sont d'abord financés par la trésorerie courante et ensuite seulement on recourt à l'emprunt. M. Steve Jaquier comprend bien que la banque veuille le préavis, mais demande ce qui nous garantit que le prêt a bien été utilisé pour ce que l'on a voté. L'emprunt bancaire doit être utilisé uniquement pour les travaux votés. M. Christian Hay signale que sur une période de 50 ou 30 ans, il y a eu plusieurs renouvellements d'emprunt. Un moment donné ces sommes se cumulent. On peut avoir un seul emprunt pour plusieurs préavis. La Commission de gestion recommande l'approbation des comptes, mais insiste sur le fait que la fiduciaire doit avoir un mandat plus pointu que ce contrôle succinct.

M. Cédric Panchaud s'étonne que les factures concernant 2024, reçues en mars 2025, ne figurent pas au passif des comptes 2024. Mme Maud Bauduret précise que ces factures ont été reçues en mars, mais elles sont contestées. M. Cédric Panchaud demande si l'eau de chantier et l'eau d'arrosage sont les mêmes. Mme Maud Bauduret répond que c'est la même eau, mais pas au même tarif. M. Cédric Panchaud demande si l'on a reçu le montant budgeté d'environ CHF 300'000.00 de subvention de l'ECA. Mme Maud Bauduret répond que nous n'avons pas reçu l'argent. Ce retard est dû au bureau d'ingénieurs qui ne boucle pas ses comptes et n'envoie pas la demande à l'ECA.

M. Hans-Peter Brunner insiste sur le fait qu'un emprunt pour un préavis ne peut pas être dépensé pour un autre. D'après lui, si l'on attend CHF 50'000.00 de subvention ECA sur des travaux préavisés à

CHF 500'000.00, l'emprunt ne doit pas dépasser CHF 450'000.00. M. François Delafoge a toujours entendu que lorsqu'on fait un préavis, on met l'entier du montant des travaux. On ne peut pas déduire les subventions avant de les avoir reçues. M. Luc Pellet précise qu'en principe on ne met pas les subventions dans le préavis. Les subventions arrivent toujours une fois que les travaux sont finis, que toutes les factures sont payées, c'est la raison pour laquelle on a un décalage.

Pour M. Rolf Keller le CODIR nous a informés, nous ne devrions pas invalider ces comptes. Il reste malgré tout beaucoup de questions en suspens et il suggère qu'au prochain Conseil, nous ayons une vue de la situation, où ont été faites les dépenses.

Après vote, le préavis est accepté par 20 oui et 5 abstentions.

## **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- vu le préavis N° 01/2025 relatif aux comptes 2024

- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

- considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels que présentés, soit :

○ Le bilan au 31.12.2024

○ Le compte de fonctionnement au 31.12.2024

- de donner décharge au Comité de direction, à la Boursière et à la Commission de gestion pour l'exercice 2024

- d'accepter le Rapport de gestion du Comité de Direction pour l'année 2024

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 25 juin 2025.

## **12. Divers et propositions individuelles**

- Au vu des comptes, M. Daniel Bovy aimerait que le CODIR fasse un tableau sur les futurs investissements sur 3 à 5 ans. M. François Delafoge répond que le CODIR planche sur un plan d'investissement.
- M. Rolf Keller aimerait connaître la position du CODIR sur sa demande d'état des lieux des préavis, du suivi des préavis. M. Christian Hay estime qu'il faut partager le tableau détaillé qui a été présenté à la Commission de gestion. M. François Delafoge propose de présenter le tableau à la prochaine séance.
- M. Christian Hay demande si le CODIR est d'accord pour un audit complet. M. François Delafoge propose de répondre au prochain conseil.
- M. Cédric Panchaud estime qu'un changement de fiduciaire serait bénéfique.
- M. François Delafoge remercie les membres pour leur confiance. Un changement de fonctionnement est en cours. Malgré tout le SIDERE est encore bien coté, d'autres communes viennent visiter pour voir notre fonctionnement.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h00.

Le Président  
Luc Pellet

La Secrétaire  
Claire-Lise Jorand